

Diffusion :

- Site internet UDAF
- Lettre UNAF

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'udaf du Loiret informe ses usagers sur la réforme de financement de la Protection Juridique des Majeurs



L'UDAF du Loiret, qui assure le suivi de 2200 mesures PJM, a réuni ses majeurs protégés pour les informer des impacts de la réforme de financement de la Protection Juridique des Majeurs.

4 rencontres ont été organisées sur les lieux d'implantation des services de l'UDAF (Orléans, Gien, Montargis et Pithiviers) à proximité de nos usagers les 12, 14, 21 et 27 mars 2019 en présence de membres du Conseil d'Administration, de la Directrice et de professionnels (responsables de service, mandataires, responsable Comptable).

Celles-ci se voulaient très concrètes, avec pour objectif d'apporter un éclairage aux majeurs protégés sur les impacts de la réforme (décret 2018-767 du 31 août 2018), ayant pour conséquence l'augmentation des frais à la charge des personnes destinés à financer leur accompagnement.

Cet évènement a réuni au total plus de 90 personnes, principalement des personnes sous mesure de protection mais aussi des accompagnateurs et des partenaires.

Cela a également permis d'échanger sur le fonctionnement de l'UDAF et de mieux appréhender les problématiques de chacun.

Les échanges fournis et la participation active du public démontrent une fois de plus l'intérêt de telles réunions, favorisant l'expression de nos usagers !

Pour plus de renseignements : udafloiret@udaf45.fr

A propos de l'UDAF du Loiret...

L'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF 45), association du secteur de l'économie sociale, a pour missions de représenter les familles vivant dans le département, de donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et de gérer tout service d'intérêt familial (article L211-3 du code de l'action sociale et des familles). Implanté sur les 4 grands bassins de vie du Loiret (Orléans, Gien, Montargis et Pithiviers), nous organisons nos services en proximité de nos usagers et au plus près de leurs attentes.

Engagé dans une dynamique au service des plus démunis, nous représentons toutes les familles du département, dans différentes instances et groupes de travail. Cette proximité nous amène à développer les partenariats, les coopérations sur les territoires locaux.

Siège : 2, rue Jean-Philippe Rameau 45057 ORLEANS Cedex 01 – Standard Services : Tél. 02 38 71 99 99
Reconnue d'utilité publique – Ordonnance du 3 mars 1945 – Code de la Famille et de l'Aide Sociale T1.C1.S1. – Loi du 11 juillet 1975 – Agréée le 14 Septembre 1945